



Parc d'Innovation d'Illkirch, France, le 3 juin 2010

TRANSGENE ANNONCE LE SUCCES DE SON AUGMENTATION DE CAPITAL

Transgene (Euronext Paris : FR0005175080) annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 11 mai 2010.

7 680 027 actions ont été souscrites à titre irréductible, soit 81% des actions à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 11 309 actions. Le solde des actions à émettre, soit 1 807 285 actions, a été souscrit 3,4 fois et placé au prix de l'Offre par Bryan, Garnier & Co. dans le cadre de la construction d'un livre d'ordres accélérée.

Le montant brut de l'opération s'élève ainsi à 152 millions d'euros et se traduit par l'émission de 9 498 621 actions nouvelles.

A l'issue de l'opération, l'Institut Mérieux détient à travers sa filiale, la société TSGH, 55,2 % du capital de Transgene.

Le règlement-livraison des actions nouvelles interviendra le 7 juin 2010. L'admission des actions nouvelles sur le marché NYSE Euronext Paris est également prévue le 7 juin 2010, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Philippe Archinard, Directeur Général a déclaré : « Nous sommes extrêmement heureux de la réussite de cette augmentation de capital. Je tiens à remercier l'ensemble des actionnaires et des investisseurs ayant participé à l'opération pour leur confiance dans notre société et son portefeuille produits et pour le soutien ainsi apporté à notre stratégie. Avec les fonds levés, nous disposons des moyens financiers pour réaliser nos ambitions ».

Bryan, Garnier & Co est intervenu en qualité de Coordinateur Global et Teneur de Livre de l'augmentation de capital. Petercam est intervenu quant à lui en tant que Co-manager de l'opération.

Information du public

Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de la société Transgene S.A. enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 avril 2010 sous le n° D.10-262, et (ii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 10-118 en date du 7 mai 2010 est disponible, sans frais, auprès de Transgene (Boulevard Gonthier d'Andernach, Parc d'Innovation, 67400 Illkirch Graffenstaden) ainsi que le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société (www.transgene.fr)

Transgene attire l'attention de public sur les facteurs de risque présentés au Chapitre 4 du document de référence et au Chapitre 2 de la Note d'Opération.

.../...

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.
Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.*

Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de Transgene.

Espace Économique Européen

L'offre est ouverte au public en France.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « Etats membres ») ayant transposé la Directive 2003/71/CE (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Par conséquent, les droits préférentiels de souscription, les actions nouvelles ou autres titres mentionnés dans ce communiqué de presse peuvent être offerts dans les États membres uniquement :

- ✓ *à des personnes morales agréées ou réglementées en tant qu'opérateurs sur les marchés financiers ainsi qu'à des entités non agréées ou réglementées dont l'objet social consiste exclusivement à investir dans des valeurs mobilières ;*
- ✓ *à toute personne morale remplissant au moins deux des trois critères suivants : (1) un effectif moyen d'au moins 250 salariés lors du dernier exercice, (2) un total de bilan supérieur à 43 millions d'euros, et (3) un chiffre d'affaires annuel net supérieur à 50 millions d'euros, tel qu'indiqué dans les derniers comptes sociaux ou consolidés annuels de la Société ;*
- ✓ *à moins de 100 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés, tels que définis par la Directive Prospectus), sous réserve de l'accord préalable de l'établissement garant ; ou*
- ✓ *dans des circonstances ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus aux termes de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.*

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de titres » dans un État membre donné signifie toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré.

Ces restrictions de vente concernant les États membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États membres ayant transposé la Directive Prospectus.

Royaume-Uni

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance ») ; (3) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ; ou (4) qui sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens du Service Financial Market Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (1), (2), (3) et (4) étant ensemble désignées comme « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.

*Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.
Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre.*

Etats-Unis

Les actions et les droits préférentiels de souscription de Transgene ne pourront être offerts, vendus ou exercés aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y a pas eu et il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent communiqué aux Etats-Unis ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente portant sur des actions ou des droits préférentiels de souscription aux Etats-Unis.

Canada, Australie et Japon

Les actions nouvelles et les droits préférentiels de souscription ne pourront être offerts, vendus ou acquis au Canada, en Australie ou au Japon.

A propos de Transgene :

Transgene, basée à Illkirch près de Strasbourg, est une société bio-pharmaceutique qui conçoit et développe des produits d'immunothérapie pour le traitement des cancers et des maladies infectieuses. Transgene a quatre produits en développement clinique : TG4010 dont la phase II est achevée, TG4001/RG3484 en Phase IIb, TG4040 dont la phase I est achevée et TG4023 en phase I. Transgene a conclu des accords stratégiques :

- avec Roche pour le développement du produit d'immunothérapie ciblée TG4001/RG3484, pour le traitement des maladies liées au virus du papillome humain.
- avec Novartis pour le développement du produit d'immunothérapie ciblée TG4010, pour le traitement de différents cancers.

Transgene dispose de capacités de fabrication de vecteurs viraux. Pour de plus amples renseignements sur Transgene, consulter son site internet www.transgene.fr.

Contacts presse :

Transgene

Image 7

Philippe Archinard, Directeur Général
Tél. : +33 (0)3 88 27 91 22

Tiphaine Hecketsweiler
Estelle Guillot-Tantay
Tél. : + 33 (0) 1 53 70 74 70

Philippe Poncet, Directeur Financier
Tél. : +33 (0)3 88 27 91 02

Elisabetta Castelli, Directrice des Relations Investisseurs
Tél. : +33 (0)1 44 08 55 05